



# Informations sur l'iPad

Avant d'utiliser l'iPad, consultez le *guide de l'utilisateur de l'iPad* à l'adresse [support.apple.com/guide/ipad](http://support.apple.com/guide/ipad). Vous pouvez également utiliser Apple Books pour télécharger le guide (lorsqu'il est disponible). Conservez cette documentation pour toute référence ultérieure.

**Sécurité et manipulation** Consultez la rubrique « Sécurité, manipulation et assistance » du *guide de l'utilisateur de l'iPad*.

**Exposition aux radiofréquences** Sur votre iPad, accédez à Réglages > Général > Mentions légales et certifications > Exposition aux RF. Vous pouvez également accéder à [www.apple.com/legal/rfexposure](http://www.apple.com/legal/rfexposure).

**Batterie** Ne tentez pas de remplacer vous-même la batterie de l'iPad. Vous risqueriez d'endommager celle-ci, ce qui pourrait provoquer une surchauffe, un incendie et des blessures. La batterie lithium-ion de l'iPad doit être entretenue ou recyclée par Apple ou un centre de services agréé Apple. Elle doit être recyclée ou mise au rebut séparément des ordures ménagères. Mettez au rebut les batteries conformément aux lois et directives sur l'environnement en vigueur dans votre pays. Pour en savoir plus sur les batteries lithium-ion d'Apple et sur leur entretien et leur recyclage, consultez la page [www.apple.com/fr/batteries/service-and-recycling](http://www.apple.com/fr/batteries/service-and-recycling).

**Prévention des pertes d'audition** Pour éviter les pertes auditives, baissez le volume et utilisez vos écouteurs avec modération. Vous trouverez de plus amples informations à propos du son et de l'audition sur [www.apple.com/fr/sound](http://www.apple.com/fr/sound) et dans la rubrique « Informations de sécurité importantes » du *guide de l'utilisateur de l'iPad*.

**Interférences avec les dispositifs médicaux** L'iPad contient des aimants susceptibles de créer des interférences avec des appareils médicaux. Consultez la rubrique « Informations de sécurité importantes » du *guide de l'utilisateur de l'iPad*.

## Résumé de la garantie limitée d'un an

Apple garantit le présent produit matériel et ses accessoires contre les défauts de matériel et de main-d'œuvre pendant une année à compter de la date d'achat initial. Apple ne garantit pas ce produit contre l'usure normale, ni les dommages causés accidentellement ou suite à une mauvaise utilisation. Pour faire réparer votre appareil, appelez Apple, rendez-vous dans un Apple Store ou dans

un centre de services agréé Apple (les options de réparation offertes peuvent varier en fonction des pays et la réparation peut se limiter au pays d'achat de l'appareil). Des frais téléphoniques et des frais de transport international peuvent s'appliquer selon la région. Si vous soumettez une réclamation valide en vertu de la garantie, Apple s'engage à réparer, remplacer ou rembourser votre iPad à sa seule discrétion, conformément à la garantie complète et aux conditions de réparation disponibles sur les sites suivants : [www.apple.com/fr/legal/warranty](http://www.apple.com/fr/legal/warranty) et [support.apple.com/fr-fr](http://support.apple.com/fr-fr). Les termes de la garantie s'ajoutent aux droits des consommateurs accordés par les lois locales. Il vous sera peut-être demandé de présenter une preuve d'achat au moment de soumettre une réclamation pendant la période de validité de cette garantie.

*Pour les clients australiens :* Les garanties de nos produits ne peuvent pas être exclues en vertu du droit de la consommation australien. Vous êtes en droit de demander le remplacement ou le remboursement de votre appareil en cas de défaillance majeure ainsi qu'un dédommagement pour toute perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous êtes également en droit d'obtenir la réparation ou le remplacement de vos appareils si ceux-ci ne sont pas d'une qualité acceptable sans que cela représente une défaillance majeure. Apple Pty Ltd, PO Box A2629, Sydney South NSW 1235. Tél. : 133-622.

**Réglementation** Des informations sur la réglementation et les certifications sont disponibles sur cet appareil. Accédez à Réglages > Général > Mentions légales et certifications. Pour en savoir plus sur la réglementation, consultez la rubrique « Sécurité, manipulation et assistance » du *guide de l'utilisateur de l'iPad*.

## Déclaration de conformité de l'ISDE Canada et de la FCC

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC et aux normes RSS pour les dispositifs exempts de licence de l'ISDE. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage préjudiciable, et (2) il doit accepter tout brouillage reçu, y compris le brouillage pouvant entraîner un mauvais fonctionnement.

## Conformité ENERGY STAR®



L'iPad est conçu pour répondre aux normes ENERGY STAR en matière d'efficacité énergétique. Réduire la consommation d'énergie permet d'économiser de l'argent et aide à conserver des précieuses ressources. Pour en savoir plus sur ENERGY STAR, consultez le site [www.energystar.gov](http://www.energystar.gov).

Pour économiser de l'énergie, l'iPad est configuré pour se verrouiller après 2 minutes d'inactivité. Vous pouvez modifier cette option dans le menu Réglages > Luminosité et affichage > Verrouillage auto. Pour déverrouiller l'iPad, appuyez sur le bouton principal.

**Conformité pour l'U.E.** Apple Inc. déclare que l'appareil sans fil est conforme à la directive 2014/53/UE.

Une copie de la Déclaration de conformité U.E., qui comprend les bandes de fréquence et la puissance de fréquence radio maximale de l'appareil, est disponible à l'adresse [www.apple.com/euro/compliance](http://www.apple.com/euro/compliance). Le représentant d'Apple en UE est Apple Distribution International, Hollyhill Industrial Estate, Cork, Irlande.



**Restriction d'utilisation** Cet appareil doit être utilisé en intérieur uniquement lorsqu'il fonctionne à des fréquences comprises entre 5 150 et 5 350 MHz. Cette restriction s'applique aux pays suivants : AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IS, IT, LI, LT, LU, LV, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR, UK.

## Union européenne—informations sur l'élimination



Le symbole ci-dessus signifie que, conformément aux lois et réglementations locales, vous devez jeter votre produit et/ou sa batterie séparément des ordures ménagères. Lorsque ce produit arrive en fin de vie, apportez-le à un point de collecte désigné par les autorités locales. La collecte séparée et le recyclage de votre produit et/ou de sa batterie lors de sa mise au rebut aident à préserver les ressources naturelles et à s'assurer qu'il est recyclé de manière à protéger la santé humaine et l'environnement.